



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Remise en état de la travée mobile du pont de la Gabarre en Guadeloupe

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Conseil Régional de la Guadeloupe

N° SIRET

2 3 9 7 1 0 0 1 5 0 0 0 2 9

Type de société (SA, SCI...)

Région

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

CHALUS

Prénom(s)

Ary

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières a) Construction de route classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes ..	Le projet a pour objectif de remplacer la travée mobile du pont de la Gabarre, mettre en place des fondations complémentaires pour les piles supportant la travée et remplacer les caissons latéraux, supports des barrières de sécurité. Le pont de la Gabarre est un ouvrage impliqué dans la route nationale 1. --> Projet soumis à cas par cas

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne le remplacement de la travée mobile du pont de la Gabarre ainsi que le remplacement des caissons latéraux, support des barrières de sécurité. Les remplacements seront réalisés quasi à l'identique à partir d'éléments préfabriqués en métal (hors site). Les éléments remplacés seront orientés vers les filières de recyclages adaptées.

Le remplacement de la travée mobile induira une surcharge de l'ouvrage qui sera compensée par des fondations complémentaires. Ces fondations seront composées de 4 profilés métalliques enfoncés dans le substrat par fonçage continu. 4 sondages pressiométriques seront nécessaires pour déterminer finement la résistance du substrat.

L'ensemble des opérations seront réalisés depuis le tablier du pont, au-dessus de protection permettant de limiter au maximum l'interface avec le plan d'eau.

L'utilisation d'éléments préfabriqués permet de limiter grandement l'impact du chantier sur le trafic qui transite sur le pont.

De petites opérations annexes seront également réalisées : changement des joints de chaussées, refecton de l'accès à l'intérieur de la pile-culée est, remplacement de l'escalier d'accès à cette dernière.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de remettre en état le pont de la Gabarre. En effet, ce dernier intègre une travée mobile, dont les mécanismes ne sont plus opérationnels actuellement. Cette travée dont le tablier est métallique, présente une corrosion importante de ses poutres, avec des perforations des augets à la liaison avec le platelage, qui ne transmet plus les efforts transversaux aux augets. De la corrosion se développe sur l'ensemble de la structure. Il est donc urgent de remplacer cette travée fragilisée du pont qui représente un risque important pour les usagers. Les caissons métalliques qui courent le long du pont et supportent les barrières de sécurité sont significativement dégradés et corrodés.

L'objectif du projet est donc de remplacer ces éléments dégradés quasiment à l'identique afin d'augmenter la durée d'exploitation de l'ouvrage, de manière pleinement sécurisée. Le projet prévoit de mettre en place une travée qui sera fixe mais dont le potentiel mobile sera conservé. Il sera donc possible dans un second temps de rendre la travée de nouveau mobile, travaux qui ne font pas partie du présent projet, ces derniers n'étant pas prévus dans un futur proche.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dépose et pose de la nouvelle travée (opération courant sur 4 à 7 jours). Travaux réalisés au-dessus d'une bache isolant du milieu naturel :

- Préfabrication des 3 ou 4 éléments de la nouvelle travée
- Découpe en 3 éléments de la travée actuelle, grutage et évacuation vers la filière de recyclage adaptée.
- Pose des nouveaux éléments de la travée par grutage
- Remplacement des joints de chaussée entre la travée mobile et les parties fixes du pont

Renforcement des fondations :

- Sondages pressiométriques réalisés depuis le tablier du pont, dans un tube à opercule foncé par pression continue, isolant du milieu naturel
- Fonçage par pression continue des profilés en I, aboutage au sein d'une cabine isolant du milieu naturel, fonçage de la deuxième longueur
- Solidarisation des profilés aux piles-culées

Dépose et pose des nouveaux caissons (opération courant sur 3 mois) :

- Préfabrication des nouveaux caissons
- Découpe des caissons en section de 15 m, grutage et évacuation vers la filière de recyclage adaptée (5 nuits par rive)
- Pose des nouveaux caissons (5 nuits par rive)

L'emprise de la base travaux n'est pas identifiée à ce stade, possibilité d'utiliser des délaissés de l'échangeur ouest du pont. Dans tous les cas, l'emprise sera positionnée sur une zone anthropisée, à une distance suffisante des espaces naturels sensibles pour ne pas les impacter.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le pont accueillera le même trafic qu'avant les travaux. Il sera plus sûr pour les usagers. Les fondations complémentaires sont prévues pour durer 50 ans (intégration d'une épaisseur sacrificielle dans le dimensionnement de ces dernières). La nouvelle travée mobile et les caissons sont prévus pour se maintenir sur une durée supérieure à 30 ans.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à procédure loi sur l'Eau :

4.1.2.0 Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu :

- 1° d'un montant supérieur ou égal à 1 900 000 euros (Autorisation)
- 2° d'un montant supérieur ou égal à 160 000 euros mais inférieur à 1 900 000 euros (Déclaration)

Le montant des travaux à l'interface avec le milieu marin est de 818 179 € TTC sur un total de 8 328 370,49 € TTC prévu pour le projet. Le projet est soumis à déclaration au titre de la loi sur l'Eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Masse totale de la travée mobile déposée	83 tonnes
Masse totale de la nouvelle travée mobile	120 tonnes
Surface de la travée mobile	400 m ²
Longueur des profilés des fondations complémentaires	30 à 35 m (par profilé)
Longueur de caissons remplacés	250 m par rive

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Les Abymes, Baie-Mahault

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU des Abymes : Zonage 1N
PLU de Baie-Mahault : Zonage N et NM

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le pont a été construit en 1970 (2x2 voies) puis modifié en 1990 pour passer en 2x3 voies. Le projet consiste au remplacement quasiment à l'identique de la travée mobile et des caissons longitudinaux. Des fondations complémentaires seront créées en renfort des piles culées 10 et 11, constituée de deux profilés par piles, foncés par pression continue jusque dans le substrat calcaire.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche du projet se situe à 5,9 km au sud-est, c'est la ZNIEFF de type 2 "Plaine côtière du Gosier de Grande Baie à Grande Ravine
En zone de montagne ?	☐	☒	-
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	-
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Les Abymes Baie-Mahault
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	L'aire d'adhésion du parc national de Guadeloupe borde le pont au nord et se situe à moins de 30 m au sud ouest du pont.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Les cartes de bruit stratégiques ont été approuvées le 09 août 2018. La Région Guadeloupe a élaboré un PPBE sur les routes nationales impactées ; PPBE approuvé le 13 septembre 2022. L'ambiance sonore du pont est jugée bruyante. Le pont n'est pas concerné par le plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Guadeloupe – Pointe-à-Pitre.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Le pont s'intègre dans un contexte de mangroves, qui bordent la rivière salée au nord et l'ouest du petit cul de sac marin.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Les communes des Abymes et de Baie-Mahault sont couvertes par des Plans de Prévention des Risques Naturels "mouvement de terrain, Inondation, Séisme, Eruption volcanique, Cyclone/ouragan"
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRN des Abymes a été approuvé le 4 septembre 2008. Le PPRN de Baie-Mahault a été approuvé le 30 décembre 2005. Ces deux PPRN sont en cours de révision.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	2 anciens sites industriels et activité de services sont présents à moins de 150 m du projet, recensés sur la base de données Casias (SSP 3856804 et SSP3856872)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	-
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le captage le plus proche se situe à plus de 8 km.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche se situe à plus de 25 km.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	-
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche se situe à plus de 25 km.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'implique pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'implique pas de modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les éléments qui seront déposés (travée mobile existante et caissons) seront envoyés vers la filière de recyclage adaptée.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Les éléments qui seront préfabriqués pour la nouvelle travée mobile et les nouveaux caissons seront importés de l'hexagone.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne nécessite pas de raccordement AEP ou EU.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet entraînera une perturbation de la faune lors des travaux, avec une perturbation nocturne durant 5 périodes de 5 nuits (oiseaux, chiroptères). Les forages nécessaires pour la réalisation des sondages géotechniques sont susceptibles d'entraîner du dérangement de tortues et cétacés. Ces impacts sont traités dans la notice acoustique annexée au dossier.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet n'induit pas la consommation d'espaces naturels, les travaux interviennent uniquement sur le pont existant. 4 profilés d'une section en I de maximum 43 cm de hauteur par 31 cm de largeur) seront forcés dans le sol à proximité directe des piles-culées C10 et C11.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	-
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Les abords du projet sont concernés par les risques : - Inondation-submersion, aléa moyen et fort - Houle cyclonique - Sismique, aléa moyen
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendre des déplacements pour évacuer/transporter les éléments des travées mobiles et des caissons. Il ne sera pas de nature à augmenter le trafic en phase d'exploitation.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Des nuisances sonores, inhérentes à tout chantier, pourront être engendrées en phase travaux. En phase d'exploitation, le projet n'entraînera pas une augmentation du bruit généré par le trafic.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est couvert par un PPBE, l'ambiance sonore à proximité du projet est jugée bruyante.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La circulation des convois sur le pont en phase travaux entraîneront des vibrations ponctuelles.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les besoins du chantier entraîneront un éclairage nocturne localisé durant les phases de travaux nocturnes (5x5 nuits). Ces éclairages seront conçus pour limiter le dérangement de la faune.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet en lui même n'est pas émetteur de rejets atmosphériques. Néanmoins, le projet accueillera des déplacements à l'origine d'émissions de Gaz à Effet de Serre et microparticules. Le projet n'engendrera toutefois pas d'augmentation du trafic (trafic existant).
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Le projet n'entraîne pas de rejet liquide
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, le projet sera générateur de déchets (éléments de la travée mobile, caissons) qui seront traités dans les filières de recyclage adaptées. En phase d'exploitation, le projet ne sera pas générateur de déchet.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucun site patrimonial situé à proximité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	En phase travaux, la circulation sur le pont sera perturbée. Report de trafic sur le pont de l'Alliance : - total durant les 5 jours de remplacement de la travée mobile - partiel durant 20 nuits de travail de dépose/repose des caissons, fermeture d'un sens de circulation - circulation en 1x3 1x2 voies durant 20 jours. Autres perturbations du trafic ponctuellement pour de petites interventions

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Cf. Annexe 8 – Document d'incidences – Note de synthèse impacts et mesures

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Cf. Annexe 8 – Document d'incidences – Note de synthèse impacts et mesures

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principaux impacts du projet concernent le dérangement de la chiroptérofaune, de la faune marine et la perturbation du trafic routier en phase travaux.

Des mesures sont prises pour réduire au maximum les impacts sur la chiroptérofaune et la faune marine. L'impact sur le trafic routier est inévitable et a été conçu pour être le plus limité possible (choix de remplacement des éléments, avec préfabrication en amont, intervention rapide et condensée).

L'ensemble de ces impacts étant anticipé et atténué par les mesures proposées dans l'annexe 8 du présent dossier, il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Note de synthèse impacts et mesures	☒
2	Annexe 9 - Projet de troisième pont sur la Rivière Salée - Pré-diagnostic environnemental - Mai 2020 - SCE	☒
3	Annexe 10 - Remise en état du pont de la Gabarre - Note technique sur l'impact acoustique sous-marin - Août 2024 - ACOUSTB	☒
4	Annexe 11 - Diagnostic écologique - Recherche de gîtes à chauves-souris sous le pont de la Gabarre (971) - Octobre 2024 - Biotope	☒
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom CHALUS

Prénom Ary

Qualité du signataire Président du conseil régional de la Guadeloupe

À BASSE-TERRE

Fait le 1 4 / 0 2 / 2 0 2 5

Pour le Président
Par délégation
Le directeur général adjoint
André BON



Signature du (des) demandeur(s)